

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE JARDINAGE ET D'EMBALLISSEMENT »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA GENIE 2000, Lot  
3000, Ilot 213

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/02/2024, et enregistrés au CEPICI le 15/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE JARDINAGE ET D'  
EMBALLISSEMENT »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Entretien de la pelouse : tonte, désherbage, remise en état, arrosage, etc. ;
- désherbage des massifs et entretien du potager ;

- entretien des fleurs ;
- taille : haies, arbustes ;
- élagage d'arbre : taille de formation, taille d'entretien voire l'abattage d'un arbre si nécessaire ;

- plantation de fleurs et plantes diverses ainsi que le remplacement de végétaux ;

- traitement phytosanitaire adapté à chaque espèce : haies, arbres, pelouse et divers végétaux ;

- ramassage de feuilles, paillage, fauchage, débroussaillage du jardin...

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA GENIE 2000, Lot 3000, Ilot 213

Dirigeant(s) M KANATE SOULEYMANE KARAMOKO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05131 du 23/05/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°30823/GTCA/RC/2024 du 23/05/2024

